

L'ÉPREUVE DU GRAND ORAL

I. Le texte officiel (B.O.)

Extraits du B.O. n°31 du 26 août 2021 et du B.O. n°36 du 28 septembre 2023 :

L'épreuve orale terminale est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen du baccalauréat.

Durée : **20 minutes**. Préparation : **20 minutes**.

Coefficient : **10** (sur 100) pour les candidats de la voie générale.

L'épreuve permet au candidat de montrer sa **capacité à prendre la parole en public** de façon claire et convaincante. Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, **au service d'une argumentation**.

L'épreuve est notée sur 20 points. Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur-documentaliste. Il valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction.

L'épreuve, d'une durée totale de 20 minutes, se déroule en deux temps.

PREMIER TEMPS : PRÉSENTATION D'UNE QUESTION (10 MINUTES)

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury **deux questions**.

Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. Pour les candidats scolarisés, elles ont été **élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves**.

Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine.

Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et **réaliser, s'il le souhaite, un support**. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. Pour son exposé, **le candidat dispose du support qu'il a préparé**.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury évalue les **capacités argumentatives** et les **qualités oratoires** du candidat.

DEUXIÈME TEMPS : ÉCHANGE AVEC LE CANDIDAT (10 MINUTES)

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

→

Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques. Pour le second temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix. S'il le souhaite, le candidat dispose d'un tableau.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

Annexe 1 : grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

II. Compléments non officiels, mais à connaître

Ci-dessous des extraits de la FAQ (jury) et de la FAQ (enseignants), éditées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. **Attention : ces compléments d'information n'ont aucune portée réglementaire mais sont à destination des jurys et des enseignants.**

→ **Le candidat dispose-t-il de documents pendant l'épreuve ?**

Le candidat peut conserver lors des deux temps de l'épreuve le support qu'il a préparé durant le temps de préparation. Ce document ne fait pas l'objet d'une évaluation ; il ne sert qu'à appuyer le propos, si le candidat le juge nécessaire. Le candidat ne peut en revanche ni s'appuyer sur un support numérique ni présenter une réalisation qu'il aurait préparée durant l'année.

Il peut juger pertinent de réaliser, pendant son temps de préparation, sur son support, des schémas, des tableaux de résultats, des tracés de courbes, des diagrammes, des cartes mentales, des citations, des frises du temps, des lignes de code, des relations littérales, etc. Le candidat doit alors s'attacher à rendre intelligible ce support à un auditoire qui n'est pas forcément expert.

→ **Pour le baccalauréat général, comment une commission peut-elle gérer des situations où les questions de l'élève sont transversales ?**

[...] Dans le cas, par exemple, où un jury a été constitué par un enseignant de mathématiques (donc autour de la spécialité « mathématiques ») et que le deuxième membre du jury est un professeur documentaliste ou un professeur d'une discipline autre que la physique-chimie, si le candidat présente une question de physique chimie et une question transversale le jury mène l'évaluation de « la solidité des connaissances du candidat » et « sa capacité à argumenter et à relier les savoirs » en choisissant la question transversale.

→ **Le jury peut-il remettre en cause la question ?**

La question elle-même ne fait pas l'objet d'une évaluation. La commission ne peut pas remettre en cause la question. Il n'y a pas de mauvaise question. Ce qui importe, c'est la manière dont l'élève se saisit de la question et la traite. On évite ainsi la course à la « meilleure » question.

→ **Les membres du jury peuvent-ils autoriser le candidat à utiliser le tableau qui se trouve dans la salle d'examen ?**

Oui, le candidat dispose d'un tableau dans la salle d'examen, qu'il peut utiliser s'il le souhaite, pendant le deuxième temps de l'épreuve (échange avec le jury). En revanche, le jury ne peut pas demander au candidat d'écrire (ni sur une feuille, ni au tableau) pour répondre à des questions qu'il lui soumettrait, ou faire des exercices.

→ **Lors du deuxième temps de l'épreuve, les questions du jury peuvent-elles porter sur l'ensemble du programme de l'enseignement de spécialité ?**

Oui. Durant le temps d'échange avec le jury, le candidat peut avoir à mobiliser l'ensemble du programme du cycle terminal de l'enseignement de spécialité sur lequel porte la question présentée lors du premier temps de l'épreuve (ou des deux enseignements de spécialité, lorsque la question est transversale).

Mais cette partie de l'épreuve doit aussi évaluer les capacités argumentatives du candidat, il s'agit donc d'un entretien avec le candidat et non d'une interrogation de connaissances. Cet entretien est mené en lien avec la présentation que le candidat a faite lors de la première partie de l'épreuve. Cette articulation est indispensable et constitue un point de vigilance important. Le jury peut interroger le candidat sur toute partie du programme du ou des enseignements de spécialité (selon le caractère transversal de la question) permettant d'amener le candidat à préciser et à approfondir sa pensée au travers de la solidité de ses

connaissances et de ses capacités argumentatives.

→ ***Sur quels critères sont évalués les candidats ?***

Comme indiqué dans la note de service, le jury valorise :

- la solidité des connaissances du candidat ;
- sa capacité à argumenter et à relier les savoirs ;
- son esprit critique ;
- la précision de son expression ;
- la clarté de son propos ;
- son engagement dans sa parole ;
- sa force de conviction.

Il peut s'appuyer sur la grille indicative de l'annexe à la note de service décrivant l'épreuve dite « Grand oral » dont les cinq composantes et leurs niveaux de maîtrise sont schématisés ci-dessous.

Cette grille indicative peut-être légèrement aménagée (les niveaux de maîtrise de la qualité de la prise de parole et de celle de l'interaction étant référés aux niveaux A1-A2, B1, B2, B2+/C1) dans le cadre d'une prestation qui concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, où chacun des deux temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

→ ***Comment les niveaux de maîtrise proposés dans la grille d'évaluation indicative peuvent-ils être convertis en une note pour le baccalauréat ?***

On rappelle en préalable que :

- les niveaux de maîtrise sont posés ensemble par les deux évaluateurs : les capacités à exposer clairement ses idées aux deux membres du jury, à « convaincre » le « non spécialiste » et à témoigner de la qualité et de la solidité de ses connaissances au « spécialiste » se complètent ;

- l'évaluation est globale : elle apprécie l'ensemble de la prestation du candidat et n'a donc pas vocation à répartir des points entre les deux parties de l'épreuve.

La grille indique des attendus et non des points ou des scores, afin de laisser les deux membres de jury, en complète concertation et indépendamment des deux temps de l'épreuve, décider du profil du candidat en se servant dans leur réflexion des repères qui constituent la grille. Il convient de procéder à une évaluation par compétence, respectant les critères et les niveaux de maîtrise décrits dans la grille, et non une évaluation analytique attribuant des points à chaque case de la grille. De même, il est conseillé de convertir globalement l'évaluation des compétences en une note et non de répartir des points par compétence.

→ ***Comment s'entendre sur la démarche d'évaluation ?***

Afin d'accompagner les commissions dans cette démarche, une réunion d'entente est très fortement conseillée pour que tous les évaluateurs adoptent la même démarche et les mêmes critères d'une évaluation globale. Il est possible de réfléchir à des niveaux de compétences ou à des profils type par centre d'examen et/ou une réunion académique ou par bassin peut permettre de repérer les niveaux de seuils (profils) et d'aider à déterminer une note adaptée. Dans tous les cas, cette réflexion doit être menée de manière collégiale et harmonisée entre toutes les spécialités concernées et tous les examinateurs impliqués. L'entente se déroule de manière séparée pour la voie générale et pour la voie technologique.

Elle précise les éléments à prendre en compte dans le cas de candidats bénéficiant d'aménagement de l'épreuve compte tenu de leurs besoins éducatifs particuliers.

→ ***Quels enseignants préparent à l'épreuve du Grand oral ?***

Ce sont les professeurs intervenant dans les enseignements de spécialité qui ont vocation à prendre une part importante dans la préparation de l'épreuve du Grand oral, notamment pour accompagner leurs élèves dans le choix des questions qu'ils présenteront au jury, la maturation de celles-ci et des réponses qu'ils peuvent proposer. Toutefois, c'est bien dans le cadre de tous les enseignements du cycle terminal que l'élève prépare cette épreuve, par la pratique de l'oral en classe selon des modalités propres à chaque enseignement.

→ ***À quel moment l'épreuve doit-elle être préparée en classe ?***

Dès la classe de première, l'élève commence à réfléchir aux questions qu'il présentera au jury. Tout au long du cycle terminal, des entraînements en classe lui permettent de développer sa pratique de l'oral.

→ ***Sur quoi doivent porter les questions préparées par l'élève ?***

Pour le baccalauréat général, les questions problématisées doivent être en lien avec les programmes du cycle terminal des deux enseignements de spécialité du candidat suivis en classe de terminale. Elles peuvent soit être transversales aux programmes des enseignements de spécialité, soit porter sur un point précis du programme de l'enseignement choisi. [...]

→ ***Pour le baccalauréat général, un élève peut-il préparer deux questions adossées à la même spécialité, ou les deux enseignements de spécialité doivent être supports de l'épreuve ?***

Les deux enseignements de spécialité doivent être mobilisés au travers des questions choisies par l'élève. Ainsi il a la possibilité :

- soit de présenter deux questions s'adossant chacune à un enseignement de spécialité différent ;
- soit de présenter une question s'adossant à un enseignement de spécialité et une question transversale aux deux enseignements de spécialités ;
- soit de présenter deux questions transversales aux deux enseignements de spécialité.

→ ***Les élèves doivent-ils être accompagnés par les enseignants d'enseignements de spécialité dans le choix de leurs questions, ou est-ce un travail personnel ?***

Les questions doivent être construites sur la base d'une réflexion personnelle de l'élève.

En effet, l'élève est amené, le jour de l'épreuve, à expliquer pourquoi il a choisi de préparer la question retenue par le jury. Les enseignants accompagnent leurs élèves dans leur travail de maturation des questions jusqu'à ce qu'ils parviennent à une version définitive. Ce travail est progressif, tout au long du cycle terminal et particulièrement en classe de terminale. Ce travail d'accompagnement à la maturation de la question et à la construction de la réponse se déroule majoritairement dans le cadre des enseignements de spécialité.

→ ***Plusieurs élèves de la classe peuvent-ils préparer une, voire deux question(s) identique(s) pour l'épreuve ?***

Les questions peuvent être travaillées, durant l'année, par un élève seul ou en petits groupes. Plusieurs candidats peuvent donc présenter les mêmes questions au jury de l'épreuve. La réponse à la question est, quant à elle, strictement individuelle et différente pour chacun, car elle doit notamment présenter les raisons qui ont conduit le candidat à son choix de question et de réponse.

→ ***Que fait le candidat durant le temps de préparation ?***

Le temps de préparation permet au candidat de se mettre dans les conditions de l'épreuve. Il peut ainsi préparer la structuration de son argumentation et organiser son propos. Le candidat peut, s'il le souhaite, préparer un support sur du papier pendant les 20 minutes de préparation. Ce support est une aide pour la parole du candidat ; il n'a pas vocation à être donné à lire au jury. Il s'agit de notes, d'un plan d'exposé, de trame de prise de parole, de mots-clés ou d'idées directrices. Ces notes peuvent aussi servir de document d'appui à l'argumentation (schéma, courbe, diagramme, tableau, formule mathématique...).

→ ***Le candidat dispose-t-il de documents pendant l'épreuve ?***

Le candidat peut disposer pendant l'épreuve du support qu'il a préparé pendant les 20 minutes de préparation. En revanche, il ne peut ni s'appuyer sur un support numérique ni présenter une réalisation qu'il aurait préparée durant l'année. Pour son exposé (première partie de l'épreuve), le candidat peut s'appuyer sur son support. Il peut le montrer au jury à tout moment des deux temps de l'épreuve, à son initiative ou en réponse à une question du jury. Pour autant, le jury ne peut pas le conserver à l'issue de l'épreuve ni l'évaluer.

→ ***Comment s'organise la prise de parole en langue vivante étrangère ou régionale lorsque la question du candidat s'adosse à l'enseignement de spécialité LLCER ?***

Au cours de la première partie de l'épreuve, le candidat peut choisir de s'exprimer, pendant un temps, dans la langue étrangère ou régionale de sa spécialité. Sa présentation ne peut toutefois pas être intégralement réalisée en langue étrangère ou régionale. Pour la deuxième partie, le jury intervient, s'il le souhaite, en langue étrangère en cohérence avec la présentation du candidat. L'échange entre le jury et le candidat ne peut pas se réaliser en intégralité dans la langue vivante concernée.

→ ***Comment sont évalués les candidats qui sont interrogés sur une question adossée à l'enseignement de spécialité LLCER ?***

Le jury peut adapter, selon ses besoins, les critères de la grille d'évaluation, qui n'est qu'indicative, cependant, l'épreuve du Grand oral n'évalue pas uniquement la qualité langagière de la prestation, mais aussi les compétences orales (par exemple la qualité de la prestation).

→ ***Quel est le rôle de l'examineur qui n'est pas enseignant de la spécialité support de la question ?***

Cet examinateur est particulièrement attentif à l'évaluation des compétences orales transversales (par exemple : la qualité de l'interaction avec les membres du jury) et permet notamment au candidat, par ses questions, de préciser des éléments de sa présentation et d'approfondir sa pensée. Dans le cas d'une question liée à l'enseignement de spécialité LLCER, les parties en langue de la spécialité doivent être limitées pour lui permettre d'intervenir dans les échanges.

Modalités de l'épreuve du Grand oral

Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un **support**. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. Pour son exposé, le candidat dispose du support qu'il a préparé.



Qu'entend-on par support ?

Notes, trame de prise de parole, courbe, document illustratif, diagramme, formule mathématique, tableau...

Notes de service du 27 juillet 2021 relative à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale des voies générale et technologique à compter de la session 2022, modifiée par la note de service publiée au BOEN n°36 du 28 septembre 2023

Pendant les 20 minutes de préparation

Si le candidat prépare un support pour son exposé

- ▶ Y a-t-il un nombre exact de feuilles qui constituent le support ? **Non. Au choix du candidat**
- ▶ À qui est destiné le support ? **Au candidat uniquement**
- ▶ Le candidat peut-il donner son support au jury ? **Non**
- ▶ Le jury peut-il évaluer le support ? **Non**
- ▶ Le candidat doit-il créer un support spécifique pour le jury ? **Non**
- ▶ Le candidat peut-il montrer son support au jury ? **Oui**
- ▶ Quand peut-on utiliser le support ? **Durant les 2 temps de l'épreuve**

Si le candidat ne prépare pas un support pour son exposé

- ▶ Le candidat peut-il se préparer pendant 20 minutes sans rien écrire ? **Oui**
- ▶ Le candidat peut-il écrire pendant sa préparation sans pour autant fabriquer de support pour son exposé ? **Oui**
- ▶ Est-il limité dans le nombre de feuilles de papier dont il peut disposer pendant le temps de préparation ? **Non**
- ▶ L'absence de support empêche-t-elle la tenue de l'épreuve ? **Non**
- ▶ L'absence de support entraîne-t-elle des points en moins ? **Non**

Durant l'épreuve

- ▶ Le candidat peut-il utiliser le tableau, s'il y en a un dans la salle d'examen ? **Oui, pendant le 2^e temps de l'épreuve**
- ▶ Le jury peut-il demander au candidat d'écrire (au tableau ou sur une feuille) ? **Non**
- ▶ Le jury peut-il demander au candidat de faire un exercice ? **Non**
- ▶ Le candidat peut-il répondre par écrit aux questions du jury ? **Non**

III. Ce qu'il faut maîtriser pour réussir l'épreuve

Extrait du manuel « Variations, spécialité maths », éd. Hatier, 2020 :

Vous n'aurez que 5 minutes pour présenter votre question, il vous faut donc **résumer** votre démarche et vos résultats pour pouvoir les **présenter de façon efficace** dans le temps imparti.

Pour cela, il est indispensable de :

maîtriser parfaitement votre sujet

Vous allez faire votre présentation debout, **sans notes**. Cela signifie que vous devez pouvoir exposer votre question de mémoire, ce qui sera plus facile si vous en maîtrisez parfaitement le **contenu**. Vous devez par ailleurs connaître et utiliser le **vocabulaire** adéquat, et être capable de **définir les différentes notions** utilisées. Cela vous sera d'ailleurs certainement utile lors des questions du jury.

structurer votre présentation

Votre **introduction** expose rapidement la question abordée, avec si besoin la définition de certains termes ou concepts. Précisez pourquoi vous avez choisi cette question et, si vous avez travaillé en groupe, évoquez l'organisation du travail entre vous. Votre **plan**, très simple compte tenu du temps imparti, fait apparaître la progression logique et/ou les choix effectués.

Terminez par une **mise en perspective** en évaluant objectivement vos recherches et résultats, en faisant des liens avec d'autres questions pour ouvrir le sujet, etc.

L'échange avec le jury sur votre projet d'orientation, d'une durée de 5 minutes également, doit répondre à ces deux mêmes exigences.

Par ailleurs, pour **être convaincant-e**, vous devez maîtriser l'ensemble de votre communication orale.

